Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260416-DEL2026044-DE

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 15

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril, à 19 heures 30,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 10 avril 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Joseph TEMPLIER, Annick DUSANTER, Christian VISDELOUP, Rosemarie GIQUEL, Aymeric RENAUX, Vanessa GUILLAUME, Mélanie COVAIN, Alexis CORNILLET et Théo TRADIVEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Jérémy BASSET et Sylvie DABET étaient excusés et avaient donné pouvoir respectivement à Joseph TEMPLIER et Christelle CARRO.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Daniel MACÉ a été désigné secrétaire de séance.

2026044 - ACHAT D'UN LEVE PALETTES POUR LES SERVICES TECHNIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique, notamment ses principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'équiper les services techniques d'un matériel adapté à la manutention de charges dans le cadre de l'entretien du patrimoine communal ;

CONSIDÉRANT les propositions reçues pour l'acquisition d'un lève-palettes ;

CONSIDÉRANT que l'offre de la fourche à palettes **ETS SCOLAN type EURO** présente le meilleur rapport qualité-prix ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1

D'approuver l'acquisition d'un **lève-palettes (fourche à palettes)** de marque :

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260416-DEL2026044-DE

ETS SCOLAN – Fourche à palettes type EURO

auprès de la société :

ETS SCOLAN
22200 MOUSTERU

pour un montant de :

896,50 € HT
1 075,80 € TTC

Article 2

De décider l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif de la commune, en section d'investissement :

- **Opération n° : 301 – Outillage**
- **Article : 2158 – Autres matériels et outillage**
- **Montant : 1 075,80 € TTC**

Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cet achat.

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGE EXPRIMES

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 21 04 2026

Daniel COMMAULT

Maire

MAIRIE DE TREBRY (Côtes d'Armor)

Daniel MACÉ

Secrétaire de séance